



100 KM

L'AUTRE DIMENSION DEPUIS 1972



ENGAGEMENT ULTRA

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026 > 08:00

Cadre réservé aux organisateurs

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Né(e) le

Sexe

Nationalité

Âge

Handisport

(Ne seront pas acceptés les athlètes hand-bike)

Adresse

N° et rue

Ville

CP

Pays

Téléphone

Email

- **m'engage à prendre le départ de l'Ultra de Millau, à respecter le règlement et à acquitter le droit de participation de 90 € par chèque bancaire avant le 30 juin 2026. Du 1^{er} juillet au 31 août, le prix sera de 100 €.**
- Du 1^{er} au 20 septembre minuit, date butoir pour les inscriptions, le prix sera de 110 €. Aucune inscription le jour du départ. Je renonce expressément à faire valoir les droits généralement quelconques à l'encontre des organisateurs.
- En cas de non participation, aucun remboursement d'engagement ne sera accordé par les organisateurs.

☐

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.



CERTIFICAT MÉDICAL

Pour les personnes licenciées, elles doivent présenter à l'organisateur lors de leur inscription une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la F.F.A, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la F.F.A (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées. La licence doit être celle de la saison 2026/2027.

LICENCE



> Pour les licenciés FFA, le prix de l'engagement bénéficie de **5% de remise**.
Pour connaître le tarif, voir sur notre site dans RÈGLEMENT, rubrique INSCRIPTION.

Licencié(e) FFA : N° de licence

Fournir une photocopie de la licence 2026/2027 avant le départ

Club

Ligue

N°

NON LICENCIÉ(E)

La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée depuis l'année dernière. Désormais, les personnes majeures doivent compléter le Parcours de Prévention Santé ou posséder une licence F.F.A. **Comment fonctionne le PPS ?** C'est très simple ! Il suffit de se rendre sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme pour le télécharger. <https://pps.athle.fr> Si votre PPS est validé, vous pourrez l'éditer et le joindre à votre inscription. Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter.

• **RESPONSABILITÉ CIVILE** Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF. • **INDIVIDUELLE ACCIDENT** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Je m'engage à ce que mon accompagnateur à vélo soit titulaire d'une assurance R.C.

PS : le paiement en espèces ou par mandat est vivement déconseillé

Date

☐

Paiement par chèque bancaire à l'ordre des « 100 km de Millau »

Signature (obligatoire)